DIFFUSER UNE VIDÉO DANS UN COURS EN LIGNE

DOCUMENT ORIGINAL ÉLABORÉ PAR LA BIBLIOTHÈQUE DU CÉGEP DU VIEUX-MONTRÉAL. ADAPTÉ PAR LES BIBLIOTHÈQUES ET L'ÉQUIPE TECHNOPÉDAGOGIQUE DU CÉGEP LIMOILOU : 10 MARS 2021

Ce guide sert à vous orienter dans la prestation de cours à distance. Les orientations proposées tiennent compte de ce contexte particulier. Veuillez noter que ce document ne constitue pas un avis légal.

TABLE DES MATIERES

Qualité de la diffusion	2
Trouver une vidéo disponible en ligne	2
Bases de données de la bibliothèque	2
Plateformes payantes	2
Plateformes gratuites	2
Utiliser un DVD pour diffuser une vidéo	2
Possibilités de partage selon le mode de diffusion	3
Cours synchrone	3
Cours asynchrone	3
Visionnement individuel	3
Tableau synthèse	3
Astuces de configuration	4
Configuration du navigateur	5
Firefox	5
Chrome	6
Edge	7
Configuration de Teams ou de Zoom	7
Teams	7
Zoom	8
Références	8
Des questions?	9
Où retrouver ce guide?	9

QUALITÉ DE LA DIFFUSION

La diffusion d'une vidéo dans un cours en ligne est tributaire de la connexion Internet de la personne qui diffuse et des connexions Internet des personnes qui visionnent. Nous vous suggérons de limiter la durée de vos diffusions dans des cours en ligne pour éviter les ralentissements.

La façon la plus sûre de permettre à vos groupes de visionner une vidéo de bonne qualité est de leur envoyer le lien pour visionner la vidéo individuellement, de façon autonome.

TROUVER UNE VIDÉO DISPONIBLE EN LIGNE

BASES DE DONNÉES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Privilégiez les bases de données de vidéos des bibliothèques du cégep. Vous avez le droit de partager le contenu dans un cours en ligne et vous avez le droit d'envoyer le lien direct à vos groupes. Vous trouverez nos bases de données de vidéos <u>sur le site web des bibliothèques</u>. Assurez-vous d'accéder aux bases de données à partir de là afin de vous connecter à distance.

Toute la communauté étudiante a accès aux bases de données à distance en utilisant ses identifiants du cégep.

PLATEFORMES PAYANTES

De manière générale, les conditions d'utilisation des plateformes payantes nécessitant un compte personnel ne permettent pas de diffuser le contenu dans un cours en ligne. Toutefois, vous avez le droit de le faire pour Netflix et pour Tou.tv Extra. Il est important de ne pas divulguer vos informations de connexion. Si vous souhaitez que vos groupes effectuent un visionnement individuel d'une vidéo disponible sur une plateforme payante, il faut que chaque personne possède un abonnement individuel.

PLATEFORMES GRATUITES

Il est permis de présenter en classe des contenus audiovisuels trouvés sur Internet, à moins que les conditions d'utilisation du site l'interdisent. Toutefois, il faut être vigilant : il est possible, par exemple, qu'une vidéo ou qu'une émission ait été rendue disponible sur YouTube sans que le détenteur des droits n'ait donné sa permission. Dans cette situation, on ne doit pas l'utiliser. En cas de doute, il est préférable de s'abstenir. Il est permis de présenter en classe le contenu disponible sur TeleQuebec.tv et sur Tou.tv.

UTILISER UN DVD POUR DIFFUSER UNE VIDÉO

Il est permis d'utiliser un DVD de sa collection personnelle pour une diffusion en classe, en autant qu'il s'agisse d'un exemplaire acquis légalement. En cas de doute, il vaut mieux s'abstenir.

Il est possible d'emprunter à la bibliothèque les DVD de la collection pour visionnement en classe. Si votre ordinateur ne comporte pas de lecteur DVD portatif, il vous sera possible d'en emprunter un à la bibliothèque.

Sachez que les étudiantes et étudiants peuvent venir à la bibliothèque pour visionner les DVD de la collection. Consultez le <u>site web des bibliothèques</u> pour connaître nos heures d'ouverture.

POSSIBILITÉS DE PARTAGE SELON LE MODE DE DIFFUSION

COURS SYNCHRONE

Il est permis de présenter la vidéo dans son intégralité. Il n'est pas permis d'enregistrer le cours pour le rendre disponible en mode asynchrone par la suite.

Pour des précisions techniques sur la façon de diffuser une vidéo à partir de Teams, consultez la section Partager une vidéo dans Teams.

COURS ASYNCHRONE

Si vous incluez une vidéo dans votre cours enregistré, vous ne pouvez pas la présenter dans son intégralité. Il faut se limiter à des extraits et s'assurer que la somme des extraits ne dépasse pas 10% de l'œuvre audiovisuelle. De plus, il faut mentionner la source de provenance de l'extrait tel que décrit dans <u>l'Outil</u> bibliographique.

Une fois que votre cours est enregistré, vous pouvez déposer l'enregistrement du cours sur Stream. Consultez le guide <u>Stream gestion des vidéos</u>. Assurez-vous de donner accès à l'enregistrement du cours uniquement au(x) groupe(s)-cours concerné(s). Il est possible de sélectionner plus d'un groupe-cours à la fois.

Vous pouvez aussi déposer le lien Stream dans Léa en spécifiant quelles sont les conditions d'utilisation. Nous vous proposons cette formulation : « L'accès à cette ressource pédagogique est permis en vertu de l'article 30.01 de la *Loi sur le droit d'auteur*, pour utilisation dans cette classe seulement. Si vous conservez une copie, supprimez-la 30 jours après avoir reçu l'évaluation finale du cours. »

Vous devez retirer le droit de partage de l'enregistrement du cours contenant 10% d'une œuvre audiovisuelle de la plateforme Stream dans les 30 jours suivant l'envoi de l'évaluation finale du cours.

VISIONNEMENT INDIVIDUEL

Le partage du lien pour un visionnement individuel permet aux gens de visionner la vidéo dans son intégralité.

TABLEAU SYNTHÈSE

Oui, sans limitation = l'œuvre peut être présentée dans son intégralité
Oui, avec limitation = se limiter à des extraits totalisant au maximum 10% de l'œuvre

	Cours en ligne synchrone	Cours en ligne asynchrone	Visionnement individuel (partage du lien direct)
Bases de données de la	Oui, sans	Oui, avec	Oui, sans limitation
bibliothèque	limitation	limitation	

	Cours en ligne synchrone	Cours en ligne asynchrone	Visionnement individuel (partage du lien direct)
Plateformes payantes, en général	Non	Non	Oui, si les personnes possèdent un abonnement individuel
Plateformes payantes, exception pour Netflix et Tou.tv Extra (abonnement personnel)	Oui, sans limitation	Oui, avec limitation	Oui, si les personnes possèdent un abonnement individuel
Plateformes gratuites, utilisation permise en classe, provenance fiable	Oui, sans limitation	Oui, avec limitation	Oui, sans limitation
Plateformes gratuites, utilisation non permise en classe, provenance fiable	Non	Non	Oui, sans limitation
Plateformes gratuites, provenance non fiable	Non	Non	Non (vous montrez ainsi à vos groupes le bon exemple en terme de respect des droits d'auteur)
Copies légales de DVD (collection de la bibliothèque ou collection personnelle)	Oui, sans limitation	Oui, avec limitation	Les étudiant.e.s peuvent venir visionner le film sur place, si le DVD est disponible

ASTUCES DE CONFIGURATION

Si vous partagez une vidéo à partir de Criterion sur-demande, Netflix ou Tou.tv, il arrive que les gens qui assistent au cours en ligne reçoivent uniquement le son, sans l'image. Nous vous conseillons alors de désactiver l'accélération graphique ou matérielle du navigateur (pas de panique, la procédure suit dans quelques lignes). Autrement, pour une meilleure qualité du partage de la vidéo, il est préférable de garder ce paramètre activé.

Voici un tableau résumant la compatibilité navigateur-ressource selon la configuration de ce paramètre :

	Firefox		Chrome	
	Accélération graphique/ matérielle activée (par défaut)	Accélération graphique/ matérielle désactivée	Accélération graphique/ matérielle activée (par défaut)	Accélération graphique/ matérielle désactivée
Criterion sur-demande	Variable	Oui	Variable	Oui
Curio	Oui	Oui	Oui	Oui
Netflix	Variable	Oui	Variable	Oui
Office national du film	Oui	Oui	Oui	Oui
Stream	Oui	Oui	Oui	Oui
Tou.tv	Variable	Oui	Variable	Oui

	Edge		Safari	
	Accélération graphique/ matérielle activée (par défaut)	Accélération graphique/ matérielle désactivée	Accélération graphique/ matérielle activée (par défaut)	Accélération graphique/ matérielle désactivée
Criterion sur-demande	Variable	Non		
Curio	Oui	Oui		
Netflix	Variable	Oui		
Office national du film	Oui	Oui		
Stream	Oui	Oui		
Tou.tv	Variable	Oui		

CONFIGURATION DU NAVIGATEUR

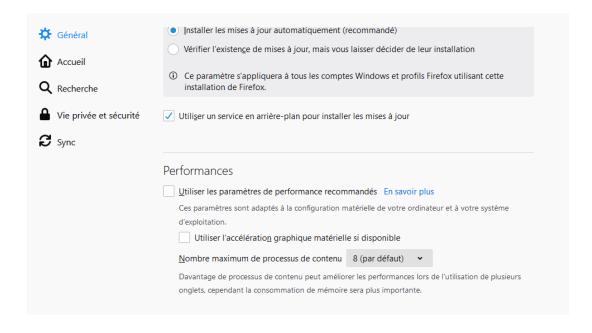
- 1. Assurez-vous que votre navigateur soit à jour.
- 2. Désactivez l'utilisation de l'accélération graphique ou matérielle dans votre navigateur.

FIREFOX

1. Ouvrez le menu (icône des trois barres horizontales superposées)

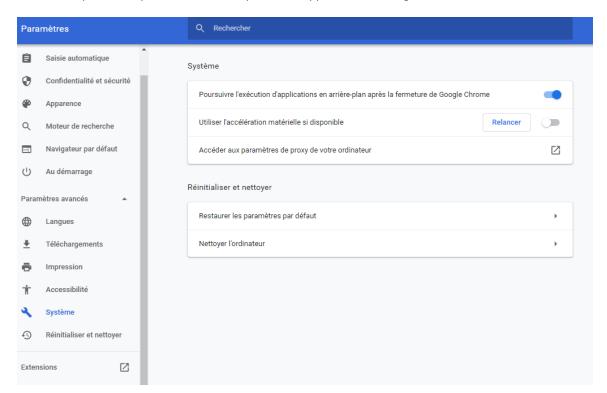


- 2. Cliquez sur Options
- 3. Restez dans l'onglet Général et descendre jusqu'à la section Performances
- 4. Décochez l'option « Utiliser les paramètres de performance recommandés »
- 5. Décochez l'option qui vient d'apparaître « Utiliser l'accélération graphique matérielle si disponible »
- 6. Ouvrez à nouveau le menu (icône des trois barres horizontales superposées)
- 7. Cliquez sur Quitter
- 8. Ouvrez le navigateur à nouveau



CHROME

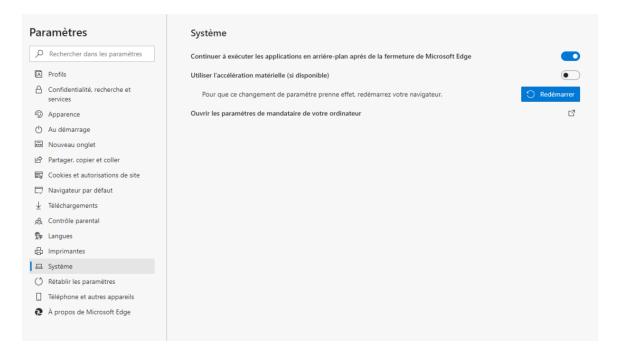
- 1. Ouvrez le menu (icône des trois points superposés verticalement)
- 2. Cliquez sur Paramètres
- 3. Cliquez sur Paramètres avancés
- 4. Cliquez sur Système
- 5. Décochez « Utiliser l'accélération matérielle si disponible »
- 6. Cliquez sur l'option « Relancer » qui vient d'apparaître. Le navigateur redémarrera seul



EDGE

Attention! Malgré cette configuration spéciale, le partage d'écran à partir d'Edge ne fonctionne pas pour Criterion sur-demande.

- 1. Ouvrez le menu (icône des trois points alignés horizontalement)
- 2. Cliquez sur Paramètres
- 3. Cliquez sur Système
- 4. Décochez « Utiliser l'accélération matérielle (si disponible) »
- 5. Cliquez sur l'option « Redémarrer » qui vient d'apparaître



CONFIGURATION DE TEAMS OU DE ZOOM

Voici comment partager votre écran de manière optimale pour du contenu vidéo.

TEAMS

Dans un appel vidéo Teams, cliquez sur l'icône de partage de contenu dans la barre supérieure.



Dans les options de partage de contenu qui apparaissent au bas de votre écran, assurez-vous de cocher l'option « Inclure le son de l'ordinateur ».



Choisissez ensuite le bureau ou la fenêtre que vous désirez partager.

ZOOM

Dans un appel vidéo Zoom, cliquez sur « Écran partagé » dans la barre inférieure.



Au bas de la fenêtre qui apparaît, assurez-vous de cocher les options « Partager le son de l'ordinateur » et « Optimiser pour un clip vidéo plein écran ».



Choisissez ensuite le bureau ou la fenêtre que vous désirez partager et cliquez sur « Partager » dans le coin inférieur droit de la fenêtre.

RÉFÉRENCES

Certains éléments de cette section sont déjà mentionnés précédemment. Ils sont regroupés ici à des fins pratiques. Veuillez noter qu'il ne s'agit pas d'un avis légal.

Si vous avez prévu une projection de film, vous pouvez effectuer une projection virtuelle conformément à l'exception d'enseignement à distance prévue dans la <u>Loi sur le droit d'auteur</u>, section 30.01. Les exigences suivantes doivent être respectées :

- Vous ne devez pas rompre de mesure de protection technique (verrou) pour diffuser le film. Donc
 vous ne pouvez pas faire de copie numérique du DVD et vous devez utiliser le lecteur DVD de votre
 ordinateur (ou un lecteur DVD portatif) pour lire le film.
- La diffusion en direct (synchrone) de la leçon doit avoir lieu sur une plateforme limitant l'accès aux seul.e.s étudiant.e.s inscrit.e.s au cours (par exemple, Zoom). Seule une leçon diffusée en mode synchrone vous permet de présenter un film en entier.
- Pour une leçon asynchrone, vous pouvez utiliser un logiciel de capture d'écran qui permette la copie vidéo pour enregistrer la leçon (par exemple, Zoom).. Il est permis de fixer pour une leçon asynchrone une portion ne dépassant pas 10% du film.
 - La limite de 10% est donnée dans le document <u>Lignes directrices sur l'utilisation équitable</u> du CMEC. <u>L'outil de décision sur l'utilisation équitable</u> de cet organisme montre bien la distinction entre une présentation dans le cadre d'un cours et la publication dans un système de gestion de l'apprentissage. <u>L'outil d'aide à la décision</u> du Bureau du droit d'auteur de l'Université Laval est également une ressource fiable et conviviale.
 - o Il est nécessaire de mentionner la source telle que décrit dans l'Outil bibliographique.
- Vous devez indiquer clairement quelles sont les obligations liées à l'utilisation de la ressource. Par exemple, vous pouvez ajouter un message comme « L'accès à cette ressource pédagogique est permis en vertu de l'article 30.01 de la *Loi sur le droit d'auteur*, pour utilisation dans cette classe seulement. Si vous conservez une copie, supprimez-la 30 jours après avoir reçu l'évaluation finale du cours. »

 Vous devez supprimer de Stream vos leçons asynchrones dans lesquels vous avez montré les extraits ne dépassant pas 10% du film, et ce, dans les 30 jours suivant la publication des évaluations de cours.

DES QUESTIONS?

Concernant la collection de vidéos pour visionnement en classe et la recherche de licences de streaming, contactez <u>Sophie Dufresne</u> (QC) ou <u>Marie-Claude Beaudry</u> (CHG).

Concernant le cadre légal de l'utilisation de vidéos en classe, contactez <u>Alexandra Lavallée</u> (SMTE à QC) ou <u>Marc Julien</u> (SMTE à CHG)

Concernant l'aspect technique de présentation de vidéos dans Zoom, d'enregistrement d'une réunion et de dépôt d'une vidéo sur Stream, communiquez avec l'équipe Technopédagogique via courriel à soutienfad@cegeplimoilou.ca

OÙ RETROUVER CE GUIDE?

Ce guide est déposé sur l'espace Moodle <u>Formation à distance Cégep limoilou</u>, section <u>Enseigner à distance</u>.

Guide préparé par Ariane Legault-Venne, spécialiste en moyens et techniques d'enseignement au cégep du Vieux Montréal. Adapté par le Cégep Limoilou en mars 2021.

